

Lettre de mission de l'assesseur « démarche qualité et projet d'établissement » auprès du vice-président du Conseil d'administration

Au sein du domaine « Institutionnel », l'assesseur démarche qualité et projet d'établissement est rattaché au vice-président du conseil d'administration qu'il assiste sur la mise en œuvre du dialogue de gestion avec les tutelles et les composantes, sur l'évaluation institutionnelle Hcéres et sur la politique qualité de l'université.

Il s'appuie sur le DGA stratégie et développement et le service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie (SAPAS) reconfiguré pour les deux dimensions de son domaine d'action. Il concourt, dans le champ de la démarche qualité, à l'intégration de l'assurance qualité et du suivi dans le fonctionnement de l'université et dans la manière dont les projets sont conçus, mis en œuvre et évalués.

Les missions récurrentes de l'assesseur « démarche qualité et projet d'établissement » auprès du vice-président du Conseil d'administration :

- Suivi régulier du projet et du contrat d'établissement. A ce titre :
 - o Participation au dialogue stratégique de gestion avec la tutelle et supervise les livrables qu'implique le déroulement itératif de ce dialogue ;
 - o Déploiement du projet et du contrat d'établissement et de site dans le cadre du dialogue de gestion interne ;
 - o Suivi précis du contrat d'établissement et de site (jalons et indicateurs), dans une perspective auto-évaluative, afin d'anticiper efficacement certaines évolutions institutionnelles attendues (transformation du contrat d'établissement et de site en contrat d'objectifs et de moyens et renforcement annoncé de son évaluation dans le cadre de l'évaluation Hcéres à venir) et d'articuler efficacement la politique contractuelle au rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) ;
 - o Proposition d'évolution de certains jalons du contrat d'établissement et de site et production de notes ou de rapports sur les enjeux de révision des politiques de l'établissement (formation, recherche-innovation, international, vie étudiante...), en lien avec l'activité du comité d'orientation stratégique du programme Erasme ou le contrat d'établissement.
- Animation et évaluation intégrée des activités de l'établissement dans la perspective de l'évaluation Hcéres qui interviendra en 2023-2024, en lien avec les démarches d'amélioration continue que l'université souhaite impulser dans le cadre de sa politique de la qualité et du projet Erasme ;
- Contribution, du point de vue de la démarche qualité, à la conception des projets structurants de l'université (analyse stratégique, indicateurs, modalités de pilotage et de suivi) ;
- Réalisation de bilans sur la politique qualité de l'UPEC en vue de leur soumission au conseil d'orientation stratégique et aux instances.

Les actions prioritaires de l'assesseur « démarche qualité et projet d'établissement » auprès du vice-président du Conseil d'administration :

- Suivi des recommandations de la précédente évaluation Hcéres et proposition d'un cadre de travail pour leur prise en compte dans les activités récurrentes de l'établissement ;
- Mise en place d'une méthode de travail pour l'autoévaluation de l'établissement et de ses activités dans le cadre de l'évaluation intégrée Hcéres ;
- Préparation d'un cadre de travail en vue de l'élaboration du futur projet d'établissement ;
- Mise en place du bureau d'assurance et d'amélioration de la qualité du projet Erasme en articulation avec les enjeux d'évaluation de l'établissement et de ses activités et en lien avec le DGA stratégie et développement, directeur exécutif d'Erasme ;
- Anticiper la possibilité de mise en place d'un contrat d'objectif et moyen entre le ministère et les universités en proposant une évolution des dialogues de gestion interne.